



Société Neuchâteloise de Tir Sportif

Compte rendu provisoire de l'assemblée des délégués 19 mars 2022 – 09h00 Assemblée présidée par Yvan Perrin.

Ordre du jour :

1. Appel des sections
2. Rapports d'activités 2021 selon rapport de gestion
3. Comptes annuels 2021
4. Rapport de vérification des comptes, décharge au comité
5. Budget et cotisations 2022
6. Démission
7. Elections statutaires
 - a) Au comité
 - b) A la commission disciplinaire
8. Camp de tir 2022
9. Fête Cantonale Neuchâteloise de Tir 2021 en 2022
10. Propositions des sociétés
11. Remise des récompenses
 - a) Médaille de mérite FST pour 15 ans d'activité
 - b) Récompense SNTS pour 40 ans d'activité
 - c) Primes cantonales des concours de la SNTS
 - d) Médailles de maîtrise romande
 - e) Médailles de maîtrise SNTS
 - f) Récompenses Jeunes tireurs et Adolescents
 - g) Rois du tir aux finales cantonales des championnats de groupes
12. Divers

Préambule

Yvan Perrin introduit la séance et commence par remercier Joël Evard et Frédéric Perroud pour les cafés et les croissants offerts. Il précise que selon l'Art. 14 des statuts de la SNTS, Roxann Durini prendra le PV lors de la séance, séance qui sera enregistrée, sans opposition.

Yvan Perrin salue les présidents d'honneur, MM. Eric Barbezat, Roland Glauser et excuse M. Jean-Dominique Roethlisberger.

Il poursuit avec les membres d'honneur : MM. Claude Beck, François Berset, Rodolphe Beutler, Gérard Brun, Mme Catherine Lauper, MM. Eric Lauper, Marcel Liehner, Charles-André Perret, André Perroud, Jean-Denis Sauser, Jean-Louis Scanio, Albert Schenk, Thierry Tièche, Jean-Pierre Waefler et Jean Wenger.

Au niveau du tir : M. le Major Charles-Louis Humbert-Droz (Président de la commission de tir 1), M. le Colonel Jean-Luc Jordan (Officier général de tir 21^{ème} arrondissement), représentant de la Fédération suisse de tir M. Ruedi Meier (membre du comité central FST).

Sociétés de tir invitées : MM. Reto Hirschi représentant l'association bernoise de tir, Fritz Herren Président de la société cantonale des tireurs fribourgeois, Yannick Vernier, Président de la fédération

jurassienne de tir, Robert et Gaëtan Aellen de l'association jurassienne bernoise sportive de tir, Werner Künzler, président de la société thurgovienne de tir, représentant du tir cantonal 2023 et Jacques Mühlemann, représentant de la Société Vaudoise de Carabiniers.

Yvan Perrin excuse M. Jérôme Guerin, Président de la Fédération sportive valaisanne de tir

Armée : M. le Colonel Jacques De Chambrier remplace M. le Divisionnaire Mathias Tüscher, excusé.

Politique : M. Thierry Michel Chef du service de la sécurité civile et militaire remplace M. le Conseiller d'Etat Alain Ribaux, M. Philippe Bauer Conseiller aux Etats et Président du comité neuchâtelois de la Fête Neuchâteloise de tir 2022 n'est pas là en sa qualité de politicien mais bel et bien en sa qualité de Président du comité susmentionné, M. Jean-Claude Brechbühler Vice-président du Conseil Communal du Val-de-Ruz.

M. Jean-Claude Brechbühler, Vice-président du Conseil communal de Val-de-Ruz prend la parole :

Salutations. Jean-Claude Brechbühler informe qu'il participe à cette assemblée parce qu'il est en charge de la culture, des loisirs et des sports et souhaite la bienvenue aux participants dans la commune de Val-de-Ruz. Cette intervention orale lui fait doublement plaisir car il trouve également au sein de cette assemblée d'autres camarades de tir, lui-même ayant pratiqué. Jean-Claude Brechbühler se remémore les bons souvenirs passés au sein des stands et différents concours de tir. Il explique que le tir est un beau sport, qu'il faut autant d'aptitudes physiques que psychiques. Pour conclure, il encourage les tireurs à perpétuer ce sport complet. Il informe qu'il devra quitter l'assemblée en cours de matinée en raison d'un autre engagement.

Yvan Perrin remercie Jean-Claude Brechbühler.

La parole est donnée à M. Frédéric Perroud, président de la société de tir de Dombresson :

Salutations. Frédéric Perroud relève que beaucoup d'eau a coulé sous et sur les ponts depuis la dernière Assemblée générale qui s'était tenue aux Planchettes. Il fait référence au 21 juin 2019, plusieurs villages ont subi un violent orage qui a inondé beaucoup d'habitations, certains ont tout perdu dans cette catastrophe.

Puis, c'est le Covid qui est intervenu. Mais ce jour, c'est avec plaisir que nous vous accueillons à Dombresson aujourd'hui. Frédéric Perroud n'est pas partisan des longs discours selon ses dires, mais il est intéressé par l'histoire de nos ancêtres. Il raconte donc l'histoire du stand de tir dans le village de Dombresson. Il finit son allocution en expliquant que la société est très active dans le recrutement, la formation et l'encadrement des jeunes. Cependant, il souligne le fait qu'il est difficile d'assurer une relève, en effet, les personnes actives deviennent une denrée rare. Mais cela porte ses fruits que de continuer, Frédéric Perroud relève des réussites en concours de la société et conclut en remerciant les membres présents de la société avec lesquels il a du plaisir à travailler. Il remercie également les sponsors et les donateurs.

Enfin, il informe qu'il faudra se déplacer pour l'apéritif qui sera servi dans l'annexe afin que les organisateurs puissent préparer la salle. Il souhaite une bonne assemblée aux personnes présentes.

Yvan Perrin remercie Frédéric Perroud et donne la parole à M. Thierry Michel, chef du service de la sécurité civile et militaire (SSCM).

Salutations et remerciements pour l'invitation. Thierry Michel explique qu'il a plaisir à être là après 3 ans d'absence. Les crises se succèdent, il informe de l'activation d'un deuxième état-major de crise spécifique pour gérer les impacts de la crise ukrainienne, état-major qui se joint à un premier état-major qui gère la crise relative au COVID-19. Thierry Michel s'excuse déjà pour le repas auquel il ne pourra pas participer. Sa présence ici est l'opportunité de transmettre les salutations des autorités cantonales. Il rappelle qu'avant une organisation centralisée en 1874, l'armée ne fonctionnait pas en cours de répétition comme à ce jour. A l'époque, c'étaient les cantons et les communes qui devaient fournir un contingent de l'ordre de 4% de la population et c'est grâce aux sociétés de tir qu'on réussissait. Se préparer, cela est toujours d'actualité au regard des tensions que l'on vit actuellement en Europe. Thierry Michel félicite les sociétés de tir pour la précieuse relève qu'elles sont en train de former. Nos traditions vivent au travers des compétitions, la passion, les valeurs qui en découlent sont transmises aux plus jeunes, ce qui est réjouissant.

Il conclut avec l'art. 6 de la constitution fédérale : toute personne est responsable d'elle-même et doit contribuer selon ses forces à l'accomplissement des tâches de l'Etat et de la société. Il appelle donc à la poursuite de la collaboration avec la SNTS.

Parole au Colonel EMG Jacques De Chambrier :

Salutations. Jacques De Chambrier apporte les meilleures salutations de M. Mathias Tüscher. Il explique qu'en Suisse, la proximité avec les armes est très ancienne, la Suisse possède une armée de milice et reste le meilleur modèle. Le pays doit pouvoir compter sur ses citoyens pour sa défense. Il souligne la responsabilité individuelle. Il explique que les tireurs manient des outils dangereux mais qu'ils le font en conscience et dans le respect de la sécurité de tous. Pour lui, se familiariser et se former aux armes vaut beaucoup mieux que de nier l'existence de ces dernières. En effet, l'armée est d'actualité et nécessaire. C'est une utopie que de croire que nous n'aurons plus de conflit en Suisse. Aujourd'hui, il y a une nouvelle guerre en Europe et le réveil est brutal. Il prend l'exemple de l'Ukraine ; mobilisation de la population forte, volonté de défense sous-estimée par Vladimir Poutine, la population ukrainienne fait corps avec son armée. Mais il relève que sans matériel, toute la volonté du monde ne suffit pas. Il est impératif d'avoir une force aérienne importante et qu'un armement moderne est indispensable mais le matériel n'est pas tout et il faut savoir s'en servir, la sueur épargne le sang.

Jacques De Chambrier relève que comme l'histoire l'a souvent montré, ce sont les civils qui paient le prix de la guerre et que nous nous devons de penser à eux, aux familles brisées qui ont dû tout quitter. Cet exemple nous montre que la Suisse doit faire sa part pour assurer sa propre défense. Nous devons au minimum démontrer la volonté de nous défendre et nous en donner les moyens. Le monde n'a pas changé, un pays souverain doit rester prêt à se défendre. L'armée est la garantie de nous donner les moyens. L'armée doit avoir les moyens de remplir sa mission. Il rappelle que nos moyens aériens et anti-aériens deviennent obsolètes et que l'armée doit renouveler son matériel. L'armée a aussi et surtout besoin de femmes et d'hommes qui s'engagent, actuellement, les effectifs ne sont pas suffisants. C'est maintenant qu'il faut réagir. Il conclut par le souhait que l'assemblée puisse continuer le tir pour le beau sport qu'il est et non pour défendre nos vies.

Yvan Perrin présente ses excuses, il y avait une erreur dans les salutations, en effet, les genevois tiennent leur assemblée le 3^{ème} samedi de mars il n'y a donc personne de Genève.

Yvan Perrin poursuit :

Salutations. Remerciements.

Yvan Perrin commence par expliquer que le comité vient de traverser une période turbulente. Le Covid n'a pas facilité la tâche dans la mesure où les directives changeaient régulièrement, ce qui nécessitait une faculté d'adaptation peu commune. Bon nombre de manifestations ont été annulées, à commencer par celle qui se tient actuellement, l'événement ayant été repoussé deux fois.

De plus, il informe que plusieurs problèmes sont survenus au sein du comité compliquant la gestion des tirs militaires. La distribution des maîtrises a notamment été perturbée et Yvan Perrin prie les récipiendaires de bien vouloir l'excuser. Le comité est actuellement occupé à remettre de l'ordre afin que chacune et chacun reçoive ce qui lui est dû au plus vite.

Face à l'adversité, la pratique de notre sport a pu continuer, ceci dans le respect des mesures sanitaires souvent contraignantes. Il a fallu beaucoup d'énergie aux sociétés pour organiser des entraînements voire des compétitions, tir en campagne notamment. Masques, restrictions au niveau des personnes dans les stands, cantines interdites, tout cela ne correspond pas à notre sport qui met en avant non seulement l'habileté mais aussi la convivialité, les moments avant et surtout après le tir étant une composante essentielle du tir tel que nous le concevons. Yvan Perrin tient ici à féliciter et remercier sincèrement toutes celles et ceux qui se sont investis afin de nous permettre de tirer chaque fois que la chose était possible.

A ce propos, il aimerait dire quelques mots au sujet du Tir Fédéral en Campagne 2022. Selon l'ordonnance sur le tir, tous les exercices fédéraux doivent être achevés jusqu'au 31 août 2022. Un nouveau délai peut être demandé au commandement Formation de l'armée suisse si la situation devait à nouveau s'aggraver en raison de la pandémie de coronavirus, ce que personne n'espère.

Le Tir fédéral en campagne aura lieu lors du week-end officiel du **10 au 12 juin 2022**. Les tirs anticipés sont à nouveau possibles et le Tir en campagne peut également être effectué après le week-end officiel dans les sociétés de tir jusqu'au 31 août. Pour les résultats, qui sont valables pour d'autres concours et distinctions spéciales (médaille Stapfer, prix Feller, qualification pour la finale de la Cible campagne, etc.), les dates d'inscription et leurs délais s'appliquent !

Combinaison du Tir en campagne (TC) et du Programme obligatoire (PO)

La combinaison de TC et Programme obligatoire reste possible, pour autant que le Tir en campagne se fasse toujours avant le PO et sans coups d'essai !

Tout porte à croire que nous allons retrouver des conditions normales pour ce tir en campagne qui « doit revêtir le caractère d'une démonstration patriotique » selon le Règlement du Tir fédéral en campagne à 300m et 25/50m.

Pour atteindre ce but, il est essentiel que tout soit mis en œuvre pour valoriser les dates officielles afin d'éviter une dilution sur toute la saison, privant les sociétés organisatrices de la dynamique liée à cette compétition. L'opportunité d'effectuer le tir en campagne en préambule au programme obligatoire existe et permet à des tireurs astreints de participer alors qu'ils ne l'auraient sans doute pas fait autrement mais encore une fois, la fête a lieu aux dates officielles. Il en va du succès pour les sociétés organisatrices.

Monsieur le Colonel EMG De Chambrier a évoqué les événements en Ukraine. Yvan Perrin aimerait ajouter quelques mots à ce sujet. Contrairement à ce que les adversaires de l'armée, parfois de notre sport affirmaient, la perspective d'une guerre conventionnelle en Europe n'est pas une vue de l'esprit. Certains optimistes imaginaient que la civilisation avait atteint un tel degré d'évolution sur notre continent que désormais, seule la diplomatie réglerait les conflits. Mais l'adage de Bismarck reste d'actualité. « La diplomatie sans les armes, c'est la musique sans les instruments. » Et aujourd'hui, on joue de ces instruments à quelques heures de route d'ici.

La Suisse doit se tenir prête. Actuellement, la situation n'est guère brillante, l'armée ayant été vue au cours des dernières années comme une variable d'ajustement budgétaire sans tenir compte de sa mission et donc de ses besoins. Il espère que cette pratique prendra fin et que la Berne fédérale retrouvera la raison. Quant à nous, tireurs et sociétés, le rôle que nous jouons dans le maintien des compétences en matière de tir est à nouveau reconnu. Nous sommes un élément de la sécurité de notre pays. Cela doit nous motiver après avoir traversé une période riche d'incertitudes, à l'heure où certains courants politiques réclamaient la fin du programme obligatoire, ce que certaines villes et communes auraient interprété comme la fermeture tant espérée de nombreux stands. Comme jusqu'ici, nous effectuerons notre travail, nous apporterons notre contribution à notre sécurité collective. Mais nous n'oublierons pas que le tir est aussi et avant tout un sport. Un sport que nous pratiquons avec une saine émulation et une camaraderie sans cesse renouvelées.

C'est sur ces mots qu'Yvan Perrin conclut en souhaitant à l'assemblée une excellente saison de tir et de brillants résultats.

1. Appel des sections

Yvan Perrin rappelle qu'aujourd'hui participent à l'assemblée : 14 présidents et membres d'honneur, 2 fédérations de district, 34 sociétés de tir. Majorité absolue à 54, majorité des 2 tiers 71. Art. 13 des statuts prévoient que les votes se font à main levée mais Yvan Perrin informe que la majorité simple peut demander le vote à bulletin secret.

Scrutateurs :

Roger Persoz table à gauche

Eric Barbezat table centre gauche

Daniel Galster : centre droite

Thierry Oppliger pour la table de droite.

L'assemblée accepte.

Yvan Perrin informe que le rapport officiel de la société a été transmis mais qu'avant, malheureusement, ils doivent prendre congé d'un certain nombre de membres. Les personnes citées ont été annoncées par les sociétés, honneur aux camarades disparus.

2019

Ryser Chantal
Matthey Thérèse

2020

Huguenin Jean-Pierre
Portmann Jacques
Borioli Pierre-André
Pilloud Daniel
Gaberel Claude

2021

Mougin Richard
Rollinet Noël
Brasey Paul
Droz-Georget Jean-Paul
Beck Francis

Yvan Perrin invite l'assemblée à se lever et à respecter un instant de silence.

2. Rapport d'activités 2021 selon rapport de gestion

Yvan Perrin détaille le rapport d'activités, se dit satisfait des normes de sécurité relatives au Covid qui ont été respectées sur les stands, en effet, aucun n'a pu être pris en défaut malgré plusieurs contrôles. Il informe que le comité a dû prendre un certain nombre de décisions au cours de ces deux dernières années en dérogation des statuts sur proposition d'Yvan Perrin, que le comité a accepté d'écouter. Ces décisions ont convenu à certains, moins à d'autres mais Yvan Perrin assume et ouvre la discussion.

M. Jean-Denis Sauser prend la parole et demande pourquoi le comité a répété l'erreur qui avait été commise en 2020 en nommant la fiduciaire EconomieFidu Sàrl alors qu'il n'y a que l'assemblée générale qui peut nommer la fiduciaire et les personnes de contrôle. Il demande toute information utile au ce sujet.

Yvan Perrin informe être surpris par cette question car il y a une procédure pénale en cours. Yvan Perrin va néanmoins répondre. La fiduciaire qui avait été retenue lors de la dernière assemblée aux Planchettes avait descendu la caissière et le comité s'était rendu compte qu'il y avait un certain nombre de mutations inquiétantes au niveau de cet organe de révision et donc sur proposition de la caissière, une autre fiduciaire a été choisie et ils ont eu raison car le 6 avril 2020, donc moins d'un mois après l'assemblée à la date prévue, la société EasyGestion F.I.A. Sàrl faisait l'objet d'une sommation selon l'article 154 de l'ordonnance sur le registre du commerce et dans les remarques, il était précisé : carence dans l'organisation impérativement prescrite par la loi dans la mesure ou son gérant unique n'avait plus de domicile connu en suisse. De plus, elle n'a pas d'adresse valable inscrite. En 2021, la situation ne s'était pas améliorée et le comité a donc décidé de faire appel une nouvelle fois à la fiduciaire de Fleurier. Le comité proposera à l'assemblée de retrouver le bon ordre statutaire en nommant officiellement le fiduciaire de Fleurier pour les 3 ans à venir.

M. Jean-Denis Sauser reprend la parole et informe qu'il avait proposé au comité de remettre les choses dans l'ordre et de nommer cette fiduciaire, proposition qui avait été rejetée par le comité. Il aimerait des explications.

Yvan Perrin répond à Jean-Denis Sauser que ce n'est pas la seule proposition qu'il a faite au comité, il rappelle que M. Sauser s'est exprimé dans les tribunaux, dans la presse, il n'a cessé de vouloir contrarier le travail du comité et Yvan Perrin informe qu'il veille consciencieusement à ne plus recevoir les courriels de M. Sauser. Si effectivement le comité n'a pas tenu compte des remarques et commentaires de M. Sauser, c'est parce qu'ils étaient pour l'essentiel et presque exclusivement destinés à nuire au comité, aux sociétés et aux tireurs du canton.

M. Jean-Denis Sauser reprend et explique que c'était pour rendre service et essayer de réparer une erreur.

Vote sur le rapport de gestion :

Le rapport de gestion est accepté par 87 voix et 7 oppositions sans abstention. L'assemblée donne donc décharge au comité.

Yvan Perrin remercie l'assemblée pour cette marque de confiance.

3. Comptes annuels 2021

Floriane Burri, caissière de la société prend la parole et informe des comptes (annexés).

M. Thierry Tièche prend la parole et demande la composante des actifs transitoires.

Floriane Burri répond :

Cotisations 2020 manquantes des sociétés pour un montant de CHF 10'146

Prestations FST pour un montant de CHF 11'000.-

Les licences se montent à CHF 13'692.-

La prestation des cotisations variable « A » et « B » tireurs licenciés plus de 21 ans uniquement se montent à CHF 8'240.-

La prestation pour le journal FST se montent à CHF 180.-

Les centimes de sport prestations 2021 se montent à CHF 1'000.-

Pour le forfait SNTS nous sommes à CHF 7'400.-

Le programme de section SNTS se monte à 3'915.-

La cotisation individuelle par discipline se monte à CHF 4'193.-

Un montant des chefs de match est à récupérer à une hauteur CHF 1'529.-

Cotisation Majeur 2021 : CHF 1'610.-

Décompte final concernant Majeur : CHF 310.-

M. Tièche reprend la parole et informe qu'il pense que la majorité des cas, ce sont des cotisations 2021 qui sont à récupérer, de ce fait, il demande s'il est possible de facturer ces dernières sur l'année civile en cours. Il ajoute qu'il a constaté que les débiteurs sont à CHF 0.- mais qu'ils figurent néanmoins dans les transitoires, il demande pourquoi.

Concernant les débiteurs, Floriane Burri explique qu'elle a préféré mettre tous les montants dans les actifs ou les passifs transitoires afin de les retrouver plus rapidement.

M. Roland Salathé prend la parole et se dit surpris de recevoir les comptes le jour de l'Assemblée des délégués. Il aimerait que les comptes soient disponibles à la séance des présidents, afin de pouvoir discuter des différents problèmes. Cela permettrait de ne pas arriver dans des détails tels que ci-dessus à l'assemblée des délégués.

Floriane Burri explique qu'il y a un délai de 2,5 semaines pour que la fiduciaire puisse rendre les comptes et par conséquent il n'y a pas toujours les résultats au moment de la séance des présidents mais elle informe que le comité fera son possible pour pouvoir donner les comptes aux sections plus rapidement.

Yvan Perrin pense qu'afin de pouvoir répondre favorablement à la demande de Roland, il faudrait se poser la question de la date de l'assemblée des présidents. En effet, si cette dernière était légèrement repoussée, cela permettrait au comité et à la fiduciaire de pouvoir donner les comptes aux sections avant la séance des présidents.

M. Jean-Denis Sauser est surpris, il aimerait que le rapport des vérificateurs de comptes soit également transmis aux sections en même temps que les comptes.

4. Rapport de vérification des comptes, décharge au comité

Le rapport de vérification est lu (annexé)

Demande d'accepter les comptes et d'en donner décharge à Floriane Burri.

Pas de question.

Les comptes sont acceptés par 91 voix, 1 refus et 6 abstentions.

5. Budget et cotisations 2022

Floriane Burri prend la parole et informe que la FST ne change pas ses cotisations et la SNTS non plus. Floriane Burri fait un résumé.

Le comité rappelle que les formations JS sont fortement soutenues et il est donc prévu dans son budget un soutien de la part du comité SNTS pour la formation. Floriane Burri informe que si une société est intéressée par le soutien mentionné, il lui suffit de contacter un membre du comité.

Un bénéfice est prévu à fin 2022 de CHF 2'850.-

Pas de question.

Le budget est accepté par 95 voix, 0 refus et 1 abstention.

6. Démission

Julien Bibler informe qu'il ne renouvellera pas son mandat, mandat qu'il terminera ce jour. Julien Bibler explique son parcours depuis 2004 et informe avoir eu beaucoup de joie, de satisfaction, de travail mais aussi des peines, et plus particulièrement pour les personnes qui nous ont quittés.

Quel bonheur il a rencontré dans les stands, quelle satisfaction de regarder la formation des juniors. Offrir des compétitions qui réunissent tout le monde dans un esprit de camaraderie, il n'en garde que des bons souvenirs. Il remet le flambeau. Remerciements.

7. Elections statutaires

a) Au comité

Yvan Perrin répond aux questions pour sa réélection à la présidence :

M. Jean-Denis Sauser prend la parole et informe regretter son peu d'intérêt pour le respect des statuts.

Philippe Pythoud prend en charge la suite de la procédure.

Yvan Perrin est réélu avec un total 84 voix, 1 refus et 0 abstention.

Yvan Perrin remercie l'assemblée pour sa confiance.

Le comité est heureux, un certain nombre de candidats se sont présentés pour combler les vides.

- ➔ Responsable de la division 300m : Claude Borel propose Christophe Batsch.
- ➔ Responsable de la division pistolet : Gilbert Leuenberger propose Michael Leuenberger
- ➔ Chef des tirs militaires : Claude Borel propose Bertrand Kilchoer
- ➔ Responsable SNTS pour la gestion du logiciel AFS : Roland Salathé propose Gabriela Faedo
- ➔ Secrétaire général de la SNTS : Gabriela Faedo propose Pierre-Alain Chassot

Yvan Perrin informe rechercher une personne qui s'occuperait de la prise des PV des assemblées. Le président ne peut pas s'occuper de cette charge. Le comité aimerait des postulations.

Pas de candidature pour le poste d'entraîneur.

b) A la commission disciplinaire

Commission disciplinaire : Johnny Perret se propose. Jean-Bernard Wieland, Patrice Hug et Pierre-Alain Chassot également. Le comité remercie les personnes qui se sont proposées et informe qu'il fera suivre les décisions prises.

c) Fiduciaire :

La fiduciaire EconomieFidu Sàrl est mandatée par 97 voix sans opposition sans abstention.

8. Camp de tir 2022

En raison des incertitudes sanitaires, le comité a décidé de renoncer à organiser le camp en 2022.

9. Fête Cantonale Neuchâteloise de Tir 2021 en 2022

17-19 juin 2022

24-27 juin 2022

1-3 juillet 2022

M. Philippe Bauer, président du comité d'organisation prend la parole. Il remercie les sociétés de tir, les bénévoles, le comité, etc.

M. Gilbert Leuenberger prend la parole et profite de l'occasion pour présenter le comité d'organisation (personnes présentes du moins) à qui il demande de venir se présenter devant l'assemblée.

A la suite de la pandémie la Fête 2021 a dû être déplacée en 2022. Cet été 2021, 3 tirs cantonaux auront lieu : Uri, Vaud et Neuchâtel. Un contact a été pris avec VD et UR, pour le moment, les inscriptions arrivent mais elles arrivent gentiment, certainement que la pandémie y est pour beaucoup. La centrale de tir se trouvera à Dombresson, au collège. Les tirs auront lieu dans tous les districts du canton.

Fusil 300m : stands de Dombresson, Savagnier, Le Pâquier, Peseux, Boudry, Saint-Aubin, Le Locle, Les Verrières, Bôle et La Sagne.

Pistolet : stands de Neuchâtel (25m et 50m), Saint-Aubin (25m et 50m) et Les Verrières (25m).

Il est impératif que toutes les sociétés mobilisent leurs membres. Au niveau de la recherche de sponsors, c'est encore en cours mais là-aussi il faut de l'aide. Pour le moment, CHF 20'000.- de prix ont été trouvés mais il manque encore pour CHF 20'000.-. Gilbert Leuenberger rappelle que les dons peuvent être de toutes sortes (électroménagers, vis, outils, etc). Il a à disposition du matériel de prospection.

Point de situation sur les inscriptions : à ce jour : 3000 tireurs inscrits (2700 au fusil et 300 au pistolet), c'est légèrement en dessous des espérances mais les inscriptions continuent d'arriver. La différence est que les tireurs inscrits l'ont fait avec un gros livret. Le comité se tient à disposition en cas de question.

Tir cantonal thurgovien 2023 (16-18 juin 2023 / 23-26 juin 2023 / 30 juin – 2 juillet 2023) :

Présentation vidéo avant prise de parole.

M. Küntzler prend la parole et convie les tireurs au festival de tir 2023. Ce dernier se déroulera dans un lieu unique à savoir à Frauenfeld et ses environs. Le tir aura lieu dans 9 stands différents. Le centre du festival sera à Frauenfeld, à côté de la place d'arme.

Devise : joie, amusement et rencontres ! C'est une opportunité de découvrir Frauenfeld. Le comité d'organisation se réjouit d'accueillir les nombreux tireurs neuchâtelois.

M. Ruedi Meier, membre du comité central de la FST, porte-parole de la Suisse romande prend la parole. Remerciements. Il est heureux d'être ici, à Dombresson, qui sera le centre de la prochaine Fête Cantonale de Tir. Il transmet les salutations du comité central de la FST.

L'année 2021, malgré les mesures sanitaires a été une année magnifique pour la FST. Il y a eu de remarquables résultats aux JO de Tokyo, un succès basé sur le soutien de la promotion du sport d'élite dans l'armée.

Nous devons maintenant mobiliser les gens à participer au tir en campagne, à continuer la formation de la relève, de poursuivre l'acquisition de nouveaux membres et pour ce faire, nous devons tirer profit du succès historique aux JO pour faire connaître le tir sportif.

M. Ruedi Meier informe qu'au comité central, il y a plusieurs dossiers préoccupants. Au niveau des tirs cantonaux, l'objectif est d'essayer d'arriver à pas plus de 4 tirs cantonaux par année afin d'accueillir plus de participants. Concernant la fabrication de la munition, il y a eu plusieurs changements et plusieurs discussions sont en cours actuellement afin de remédier au problème. Les statuts des entraîneurs vont changer et cela touche aussi les centres régionaux. D'autres dossiers sont en cours mais il n'en dira pas plus.

M. Ruedi Meier espère, comme tout le monde, que la pandémie touchera bientôt à sa fin. Elle a déclenché une véritable crise, notamment au niveau de l'économie, de la culture et du sport. En effet, durant ces deux dernières années, tout le monde a dû accepter des conditions changeantes et le défi a été relevé. L'avenir doit maintenant être affronté ensemble. Il faut se soutenir afin de pouvoir continuer à pratiquer notre passion.

2024 : 200 ans de la FST à Aarau.

2025 : Fête fédérale des jeunes en terre romande

2026 : Tir fédéral à Coire

M. Ruedi Meier informe que c'est sa dernière représentation en terre romande, en effet, après 8 ans, il se retirera lors de l'Assemblée des délégués de fin avril.

10. Propositions des sociétés

Yvan Perrin informe qu'aucune proposition a été reçue par le comité dans le délai imparti.

11. Remise des récompenses

Sont nommés membres d'honneur SNTS par acclamations

- Julien Bibler
- Jordan Jean-Luc

a) Médaille de mérite FST pour 15 ans d'activité :

- Waeber Nicolas
- Sauser Jean-Denis

b) Récompense SNTS pour 40 ans d'activité :

- Fahrni Alfred
- Sauser Jean-Denis

c) Primes cantonales des concours de la SNTS

- 4^{ème} prime fusil : Morel Colette
- 6^{ème} prime fusil : Ammann Henri

d) Médailles de maîtrise romande :

- Match F-300 D-2 : Leuba Kim
- Match F-300 A-2 : Minder José
- Match P 25m : Blaser Sacha et Voumard Tibaud

e) Médailles de maîtrise SNTS :

- Match F-300 D-1 : Erard Arnaud, Borel Claude et Beck Claude
- Match F-300 A-2 : Minder José

f) Récompenses Jeunes tireurs et Adolescents :

- JT – Degré 1 : Gerber Maxime
- JT – Degré 2 : Robert Louis
- JT – Degré 3 : Maire Bastien
- JT – Degré 4 : Fasnacht Théo
- JT – Degré 5 : Melcarne Enzo
- JT – Degré 6 : Maquet Alexandre
- Adolescent U15 : Cravero José

g) Rois du tir aux finales cantonales des championnats de groupes :

- Finale JT : Fasnacht Thomas
- Finale P-25 : Leuenberger Michael
- Finale P-50 : Lucchina Antonio
- Finale F-300 A : Romang Alain
- Finale F-300 D : Loosli Jacques
- Finale C-50 couché : Chenikov Dimitry

Prix de l'officier fédéral de tir, meilleure moyenne annuelle :

2020 : Bersier Adrien

2021 : Renaud Mélanie

Champion suisse Juniors match couché 50m : Chenikov Aleksandr

12. Divers

Le Pâquier, trois membres de la société n'ont pas été honoré par leur récompense. Yvan Perrin s'excuse au nom du comité et informe que l'erreur sera réparée au plus vite.

12h15 : Séance levée.

Notes rédigées par Roxann Durini.